

Délibération n°2025-03-025

Date de convocation : 12 mars 2025

Conseillers en exercice : 45	Présents : 41	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Rapport aux actionnaires 2024 de la SPL Eau du Ponant

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 du mois de mars à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Plouvorn, espace culturel du Plan d'eau, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. MORRY Yvan, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Ont donné
procuration

M. RAMONET Thierry à M. ABGRALL Dominique
Mme ABAZIOU Nadine à Mme CLAISSE Laurence
Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien

Absent(s)

M. RIOU André

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme PICHON Marie-Christine

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 portant développement des sociétés publiques locales ;
Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1 et L.1524-5 ;
Vu le rapport aux actionnaires 2024 (exercice 2023) de la SPL Eau du Ponant ;
Vu la délibération n°2021-06-60 du conseil communautaire du 29 juin 2021 portant approbation de la prise des compétences eau potable et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
Considérant l'actionnariat actuel de la SPL Eau du Ponant et la représentation de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau au sein de cet actionnariat ;
Considérant que le conseil communautaire doit prendre acte du rapport aux actionnaires transmis par la SPL au titre de l'année 2024 (exercice 2023) ;
Vu le conseil d'exploitation et la commission environnement en date du 10 mars 2025 ;
Vu la conférence des maires en date du 11 mars 2025 ;
Ayant entendu le rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le rapport aux actionnaires 2024 (exercice 2023) de la Société Publique Locale Eau du Ponant.**
- **Précise que ce rapport sera transmis aux communes du périmètre de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau et mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 20 mars 2025.

La Secrétaire de séance,
Marie-Christine PICHON.



Le Président,
Henri BILLON.

